

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS7070

présenté par

Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE LIMINAIRE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article liminaire fait état d'approximations comme dans le cadre du PLFSS initial pour 2023. Cet article est destinée à rassurer les banques nationales et internationales qui ont acheté notre dette depuis 1996, et d'éventuels investisseurs privés intéressés par les services et les actifs de la sécurité sociale. La présence de cet outil reflète la dérive de la gestion des comptes de l'Etat, et singulièrement de ses comptes sociaux vers une financiarisation grandissante qui envahit toute l'administration. Ce choix de la finance se fait aux dépens du principe de solidarité qui fonde la Sécurité Sociale depuis 1945.

Le Rassemblement National déplore cette dérive préjudiciable aux assurés sociaux. C'est pourquoi nous refusons la présence de ces indices financiers en tête de ce texte qui décide de la répartition de l'effort de solidarité de notre pays.